L'Atelier Occitan

Bougie 301 10%

Version: 1

Date de version: 10/03/2025

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Bougie 301 10%.

1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations</u> déconseillées

Utilisations identifiées : Bougie parfumée à destination du grand public.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Fabricant

PASSION NATURALIS / L'ATELIER OCCITAN

5 B rue Salvador Allende

09000 FOIX France 0581296204

Contact@atelier-occitan.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

Identification des dangers

2.1 <u>Classification de la substance ou du mélange</u>

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers:

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient linalool, Heptanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-, geraniol, (2E)-2-(phenylmethylidene)octanal, linalyl

acetate, Orange, sweet, ext.. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Mises en garde - Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

sect 3

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
2-phenylethai	nol			
N°CAS	60-12-8	C= 1.3%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	200-456-2			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre	2119963921-			
ment	31-XXXX			
Heptanal, 2-(phenylmethylene)-, (2E)-				
N°CAS	78605-96-6	C= 0.58%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	800-696-3			H411 Aquatic Chronic 2

Bougie 301 10%

N°IDX			1	T	
Numéro	10216				
	10216				
d'enregistre					
ment linalool					
	70.70.6	C- 0.430/	FTA /avala 2700	Тизаг	Chin Innit 2
N°CAS	78-70-6	C= 0.43%	ETA (orale): 2790	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	201-134-4		mg/kg	H317	
N°IDX	603-235-00-2			H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119474016-				
ment	42-XXXX				
		8-hexamethylindeno	[5,6-c]pyran		
N°CAS	1222-05-5	C= 0.38%		H400	Aquatic Acute 1
N°EC	214-946-9			H410	Aquatic Chronic 1
N°IDX	603-212-00-7				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119488227-				
ment	29-XXXX				
(2E)-2-(phenyl	methylidene)octa	nal	•	-	
N°CAS	165184-98-5	C= 0.28%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	639-566-4			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX				H411	•
Numéro	01-				4
d'enregistre	2119533092-				
ment	50-XXXX				
linalyl acetate					
N°CAS	115-95-7	C= 0.26%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4	0.2075		H317	
N°IDX	20. 220 .			H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119454789-				
ment	19-XXXX				
	13-7////			1	
geraniol N°CAS	106-24-1	C= 0.23%		H315	Skin Irrit. 2
1		C- 0.23%		H315	Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1				
N°IDX	603-241-00-5			H318	Eye Dam. 1
Numéro	01-				
d'enregistre	2119552430-		1		
ment					
isobutyl salicy	49-XXXX				
	49-XXXX late			l	
N°CAS	49-XXXX late 87-19-4	C= 0.13%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°CAS N°EC	49-XXXX late	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1
N°CAS N°EC N°IDX	49-XXXX late 87-19-4 201-729-9	C= 0.13%			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro	49-XXXX late 87-19-4	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1
N°CAS N°EC N°IDX	49-XXXX late 87-19-4 201-729-9	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1
N°CAS N°EC N°IDX Numéro	49-XXXX late 87-19-4 201-729-9	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	49-XXXX late 87-19-4 201-729-9 24355	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	49-XXXX late 87-19-4 201-729-9 24355	C= 0.13%		H400	Aquatic Acute 1

N°IDX			H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-		H317	Skin Sens. 1
d'enregistre	2119493353-		H411	Aquatic Chronic 2
ment	35-XXXX			

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

sect 4

Premiers secours

4.1 <u>Description des mesures de premiers secours</u>

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs:

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

sect 5

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Bougie 301 10%

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

sect 6

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 <u>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</u>

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Éviter le reiet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

6.3 <u>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</u>

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

sect **7**

Manipulation et stockage

7.1 <u>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</u>

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à température ambiante et à l'écart de toute source de chaleur.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</u>

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

sect **8**

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de

données disponibles

Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection du corps :

Non applicable

Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Appareil de protection respiratoire :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Protection respiratoire

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



Propriétés physiques et chimiques

9.1 <u>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u>

Etat physique : Solid

Couleur: Non Déterminé(e)Odeur: Fleurie - FruitéepH: Non applicable

Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité : Pas de données disponibles

Bougie 301 10%

Limites supérieures/inférieures : Non applicable

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Non applicable

Densité relative : Pas de données disponibles **Solubilité(s)** : Pas de données disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Température de décomposition: Pas de données disponiblesViscosité dynamique: Pas de données disponiblesViscosité cinématique: Pas de données disponiblesPropriétés comburantes: Pas de données disponiblesSolubilité dans d'autres solvants: Pas de données disponiblesCaractéristiques des particules: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

sect 10

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

sect 11

Informations toxicologiques

11.1 <u>Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no</u> 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité pour la reproduction</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Sensibilisation des voies respiratoires</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Informations complémentaires</u>:

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Bougie 301 10%

ion 12

Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

sect 13

Considérations relatives à l'élimination

13.1 <u>Méthodes de traitement des déchets</u>

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

sect 14

Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2 <u>Désignation officielle de transport de l'ONU</u>

Pas de données disponibles

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 <u>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>

Pas de données disponibles

14.7 <u>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</u>

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

sect 15

Informations réglementaires

15.1 <u>Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u>

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

COMMISSION REGULATION (EU) 2023/1545 (Allergen List):

Substance	CAS	EC
linalool	78-70-6	201-134-4
geraniol	106-24-1	203-377-1

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1) ATP 15:

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

Bougie 301 10%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

sect 16

Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC: Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
	respiratoires.
Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme
	Acute Tox. 4 ORAL Asp. Tox. 1 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B Eye Dam. 1 Eye Irrit. 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Aquatic Chronic 2

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

<u>Informations complémentaires</u>

Date de création : 10/03/2025 Date de version : 10/03/2025 Date d'impression : 10/03/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.